

BILAN 2019-2023

Synthèse

SCHÉMA AUTONOMIE

2019-2023



AUTONOMIE

www.autonomie64.fr



**PYRENEES
ATLANTIQUES
LE DEPARTEMENT**

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le Schéma départemental de l'autonomie 2019-2023 est arrivé à son terme.

Le présent bilan vise à restituer l'ensemble des actions menées, à rendre public le niveau d'atteinte des objectifs et à constater les avancées obtenues au cours des cinq années écoulées au bénéfice de nos concitoyens seniors ou en situation de handicap vivant sur le territoire.



Comme nous nous y étions engagés en 2019, la méthode de conduite de ce schéma a permis de proposer des bilans intermédiaires (la première année, puis en 2022), destinés à partager avec les partenaires le niveau de réalisation de notre action, les difficultés rencontrées mais aussi le cas échéant, les évolutions réglementaires ou contextuelles, nécessitant de réviser les orientations de ce schéma, ses priorités ou ses modalités de mise en œuvre.

Ainsi, sur ce dernier point, les cinq années écoulées ont été particulièrement marquées par diverses crises majeures (crise sanitaire, crise de l'inflation ou encore crise de l'attractivité des métiers de l'autonomie) auxquelles nous avons tous, institutions, associations et opérateurs médico-sociaux été en mesure de nous adapter, dans un réflexe d'agilité, de pragmatisme mais aussi de résilience.

Les évolutions de la politique publique ont également été nombreuses (Loi Élan, création de la 5^e branche « autonomie », Conseils nationaux du handicap 2020 et 2023, Ségur de la Santé, Lois de financement de la Sécurité sociale, réforme de l'offre à domicile, création du service public de l'autonomie, Loi Bien vieillir, etc.) nous amenant là aussi à nous réinventer et à imaginer de nouvelles façons d'agir.

Le schéma a donc lui aussi évolué entre 2019 et 2023 afin de se conformer aux nouvelles réalités nationales et territoriales. C'est ainsi, par exemple, que le développement de l'habitat inclusif, le lancement d'une démarche des Assises des métiers ou encore la création d'une Maison départementale de l'autonomie sont devenus de nouvelles priorités qui ont successivement façonné et enrichi la feuille de route et l'ambition de la politique départementale en faveur de l'autonomie. Cette ambition a également trouvé sa traduction dans la progression constante et significative des moyens consacrés à cette politique évolutive et dynamique en faveur de nos aînés et nos proches en perte d'autonomie.

Vous trouverez dans ce document les résultats issus des travaux menés pendant ces cinq années, qui constituent certes un bilan mais pas une finalité, puisqu'il s'agit là des bases du futur schéma dont l'élaboration sera conduite en 2024, toujours dans le cadre d'une démarche partenariale.

Jean-Jacques LASSERRE

Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
SOMMAIRE	5
1. BILAN DU PLAN D' ACTIONS	6
AXE 1 : PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE ET MAINTENIR LE LIEN SOCIAL	6
État de réalisation synthétique.....	6
Orientation 1 : Repérer pour mieux prévenir	7
Plan d'actions et évolutions.....	7
Illustrations des réalisations.....	7
Orientation 2 : Concevoir l'approche inclusive comme un enjeu collectif.....	8
Plan d'actions et évolutions.....	8
Illustrations des réalisations.....	8
AXE 2 : FACILITER LE PARCOURS DES USAGERS, LE QUOTIDIEN DES AIDANTS ET LE TRAVAIL DES PROFESSIONNELS	9
État de réalisation synthétique.....	9
Orientation 3 : Améliorer la qualité de l'information pour tous.....	10
Orientation 4 : Faciliter les démarches des usagers.....	10
Plan d'actions et évolutions.....	10
Illustrations des réalisations.....	10
Orientation 5 : Soutenir et accompagner les aidants	11
Plan d'actions et évolutions.....	11
Illustrations des réalisations.....	11
Orientation 6 : Soutenir les professionnels dans l'exercice de leurs missions.....	12
Plan d'actions et évolutions.....	12
Illustrations des réalisations.....	12
AXE 3 : ADAPTER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT AUX BESOINS	13
Orientation 7 : Diversifier l'offre pour favoriser les choix de vie des usagers et de leurs aidants.....	15
Plan d'actions et évolutions.....	15
Illustrations des réalisations.....	15
Orientation 8 : Accompagner les établissements et services dans la gestion des parcours et des situations complexes.....	16
Plan d'actions et évolutions.....	16
Illustrations des réalisations.....	16
2. BILAN DE L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE	17
3. BILAN DE L'ÉVOLUTION DES FINANCEMENTS	18

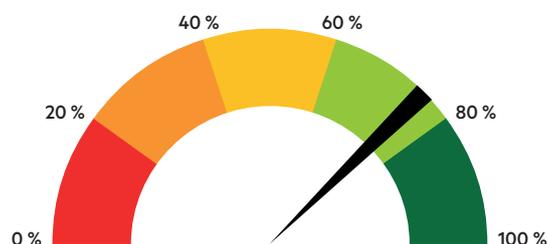
1. - BILAN DU PLAN D' ACTIONS

AXE 1 : PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE ET MAINTENIR LE LIEN SOCIAL

→ État de réalisation synthétique

ORIENTATIONS	N° FICHE ACTION	FICHES ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Repérer pour mieux prévenir	1	Poursuivre et structurer la prévention de la perte d'autonomie dans le cadre de la Conférence des financeurs	Réalisé
	2	Favoriser le repérage des TSA par le diagnostic et accompagner les familles	Partiellement ou différemment réalisé
	3	Créer un réseau territorial anti-solitude démarche Monalisa	Partiellement ou différemment réalisé
Concevoir l'approche inclusive comme un enjeu collectif	4	Agir pour faire évoluer les représentations sociétales de la vieillesse et du handicap	Réalisé
	5	Rendre accessibles à tous les activités soutenues par le CD64 en matière du vivre ensemble	Partiellement ou différemment réalisé
	6	Favoriser la création d'un réseau solidaire d'entraide et de partage	Non réalisé
	7	Accompagner et faciliter le développement de l'habitat alternatif et inclusif	Réalisé
	8		Réalisé
	9	Promouvoir les Ehpad comme des lieux de vie	Réalisé

Légende :



Taux de réalisation : 75 %

→ Orientation 1 : Repérer pour mieux prévenir

Plan d'actions et évolutions

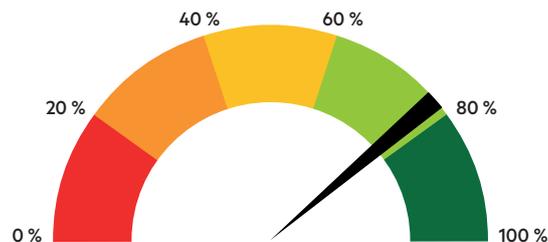
Développer la dimension préventive des politiques d'autonomie et le repérage des fragilités ou des handicaps.

Action 1 : Poursuivre et structurer la prévention de la perte d'autonomie dans le cadre de la Conférence des financeurs.

Action 2 : Favoriser le repérage et le diagnostic des TSA (Troubles du spectre de l'autisme) et accompagner les familles dans leur parcours.

Action 3 : Créer un réseau territorial anti-solitude dans le cadre de la démarche Monalisa.

Les réalisations



Taux de réalisation : 78 %

Fiche action 1 :

- 30 254 personnes âgées vivant à domicile bénéficiaires d'actions de prévention entre 2019 et 2022, soit 14 % des 60 ans et plus.
- 7 019 résidents de Résidence autonomie bénéficiaires d'actions de prévention entre 2019 et 2022.

Fiche action 2 :

- Nombre de diagnostics effectués par le Centre de ressources autisme (CRA) pour les enfants des Pyrénées-Atlantiques entre 2019 et 2023 :
58 diagnostics restitués et 79 nouvelles demandes de bilan reçues par le CRA en 2023 dont 67 % pour des enfants (zéro à seize ans) et 10 à 12 % pour des enfants de moins de sept ans.
- Délai d'accès au diagnostic réduit à 246 jours en moyenne.
- Sondage réalisé auprès de 67 parents d'enfants diagnostiqués : 66 % des diagnostics réalisés avant les trois ans de l'enfant.

Fiche action 3 :

- Mise en place de la plateforme Ogénie (actions de lien social sur le territoire) en 2022 : plus de 100 opérateurs référencés, plus de 460 actions recensées et 22 référents isolément identifiés.

→ Orientation 2 : Concevoir l'approche inclusive comme un enjeu collectif

Plan d'actions et évolutions

Favoriser une approche inclusive à plusieurs niveaux des interventions départementales afin de prévenir le risque d'ajouter l'exclusion à la perte d'autonomie.

Action 4 : Agir pour faire évoluer les représentations sociétales de la vieillesse et du handicap.

Action 5 : Rendre accessibles à tous les activités soutenues par le Conseil départemental en matière de vivre-ensemble.

Action 6 : Favoriser la structuration d'un réseau solidaire d'entraide et de partage.

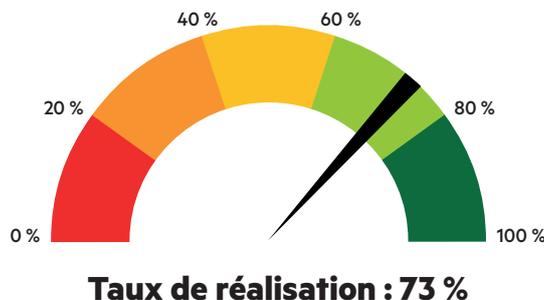
Action 7 : Contribuer à des conceptions urbaines et architecturales plus inclusives pour les personnes en perte d'autonomie.

Action 8 : Faciliter le développement de l'habitat alternatif.

Action 9 : Promouvoir les Ehpad comme des lieux de vie.

Les actions 7 et 8 ont été regroupées au cours du schéma sous la dénomination :
« Accompagner et faciliter le développement de l'habitat alternatif et inclusif ».

Les réalisations



Fiche action 4 :

- 2 450 collégiens ont participé à des actions « Changeons de regard sur le handicap » dans le cadre du Programme d'actions éducatives pour les collégiens (PAEC).

Fiche action 7-8 :

- 221 logements (partagés, accompagnés, inclusifs) à destination des personnes âgées et/ou des personnes handicapées soutenus sur la période du schéma.

Fiche action 9 :

- 164 actions « Culture seniors » mises en œuvre dans les Ehpad des Pyrénées-Atlantiques entre 2019 et 2023.

- Deux tiers des Ehpad ont intégré dans leur Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) des actions d'animation, de vie sociale, d'ouverture sur l'extérieur et/ou de citoyenneté.

AXE 2 : FACILITER LE PARCOURS DES USAGERS, LE QUOTIDIEN DES AIDANTS ET LE TRAVAIL DES PROFESSIONNELS

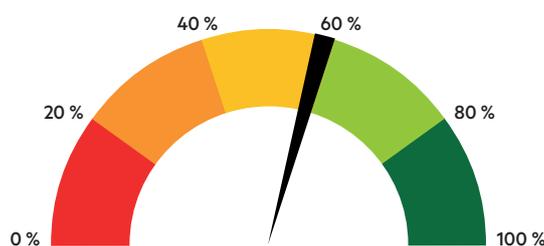
La perte d'autonomie, qu'elle soit lente ou rapide, prévisible ou soudaine, reste une expérience personnelle difficile pour l'individu, son entourage mais également pour les acteurs chargés de l'accompagner. Le Conseil départemental souhaite donc adopter une approche élargie : agir pour le bien-être des seniors ou des adultes handicapés par le soutien des intervenants quotidiens auprès de ces publics, desquels dépend directement la qualité de l'accompagnement.

→ État de réalisation synthétique

ORIENTATIONS	N° FICHE ACTION	FICHES ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Améliorer la qualité de l'information pour tous	10	Maison de l'autonomie (MDA) et préfiguration du service public de l'autonomie (qualité de l'information des usagers, plateforme d'accueil téléphonique autonomie, guichets intégrés PA/PH, qualité de l'accueil par la formation, simplification des démarches)	En cours
	11		
	12		
	13		
Faciliter les démarches des usagers	14	Faciliter et accompagner l'accès aux voies de recours	En cours
	15		
	16		
Soulager et accompagner les aidants	17	Structurer une organisation départementale et territoriale à destination des aidants	En cours
	18	Proposer un soutien individuel et collectif accessible à tous les aidants	En cours
	19	Développer les solutions de répit	Partiellement ou différemment réalisé
Soutenir les professionnels dans l'exercice de leurs missions	20	Feuille de route des Assises départementales des métiers de l'autonomie	En cours
	21		
	22		
	23		
	24	Améliorer les conditions d'exercice de l'accueillant familial	Partiellement ou différemment réalisé
	25	Promouvoir une démarche qualité dans les ESMS	Partiellement ou différemment réalisé

Légende :

Réalisé	Partiellement ou différemment réalisé
En cours	Non réalisé



Taux de réalisation : 59 %

→ Orientation 3 : Améliorer la qualité de l'information pour tous

→ Orientation 4 : Faciliter les démarches des usagers

Plan d'actions et évolutions

Orientation 3 : Améliorer la qualité d'information pour tous

*Agir pour adapter l'information et la rendre accessible à tous :
un facteur déterminant d'accessibilité des droits.*

Action 10 : Proposer une information accessible répondant aux besoins de chacun.

Action 11 : Mettre en œuvre le « numéro unique autonomie », plateforme d'écoute et d'orientation.

Action 12 : Mettre en place les guichets uniques PA/PH d'accueil et d'information sur les territoires.

Action 13 : Améliorer la qualité de l'accueil par la formation des professionnels dédiés.

Orientation 4 : Faciliter les démarches des usagers

*Simplifier les démarches pour l'utilisateur ou son entourage
pour renforcer l'exercice de leurs droits ainsi que leur place au sein des instances.*

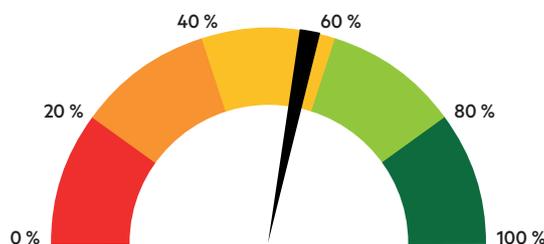
Action 14 : Simplifier l'accès aux aides départementales.

Action 15 : Faciliter et accompagner l'accès aux voies de recours.

Action 16 : Renforcer la place de l'utilisateur ou de son représentant en Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Les actions 10 à 14 ont été regroupées au cours du schéma sous une seule et même dénomination « Mise en œuvre de la Maison départementale de l'autonomie (MDA) et préfiguration du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) ».

Les réalisations



Taux de réalisation : 56 %

Fiches action 10, 11, 12, 13 et 14 :

- projet de mise en œuvre d'une Maison départementale de l'autonomie (MDA) en 2024, qui préfigurera le Service public départemental de l'autonomie (SPDA) : quinze points d'accueil territoriaux, un numéro d'accueil téléphonique départemental, un site internet, 120 agents formés à l'accueil MDA.

Fiche action 16 :

- 45 usagers interrogés dans le cadre d'une enquête, débouchant sur la révision du format des CDAPH en 2024 pour améliorer l'accueil des usagers entendus en commission.

→ Orientation 5 : Soutenir et accompagner les aidants

Plan d'actions et évolutions

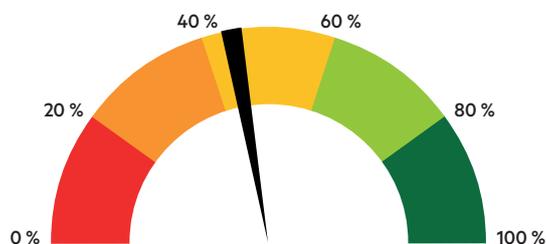
Proposer un soutien effectif, adapté et coordonné à destination des aidants naturels sur tout le territoire

Action 17 : Structurer une organisation départementale et territoriale à destination des aidants.

Action 18 : Proposer un soutien individuel et collectif accessible à tous les aidants.

Action 19 : Développer les solutions de répit.

Les réalisations



Taux de réalisation : 44 %

Fiche action 17 :

- Organisation de quatre éditions de la Semaine des aidants, correspondant à une vingtaine de manifestations sur le territoire entre 2019 et 2023.

Fiche action 19 :

- Développement des solutions de répit : + 5 % en Hébergement temporaire/Accueil de jour pour personnes âgées.
- Transformation de l'offre en accueil familial (+ 65 % de places ouvertes à l'accueil temporaire) et en ESMS PH (37 % des places sous compétence du Conseil départemental en modalités assouplies : établissement d'accueil médicalisé/non médicalisé).
- Entre 2019 et 2023, financement pour 3 465 bénéficiaires APA à domicile d'accueils de jour ou temporaires en établissement pour un montant de 4 121 731 €.

→ Orientation 6 : Soutenir les professionnels dans l'exercice de leurs missions

Plan d'actions et évolutions

Mobiliser différents leviers en réponse aux problématiques des métiers de l'accompagnement en matière d'attractivité, de recrutement, de moyens ou encore de qualité de vie des usagers comme des professionnels.

Action 20 : Créer une cellule d'observation et d'animation sur les métiers de l'accompagnement.

Action 21 : Promouvoir et valoriser les métiers de l'accompagnement médico-social.

Action 22 : Favoriser les mutualisations et coopérations entre ESMS.

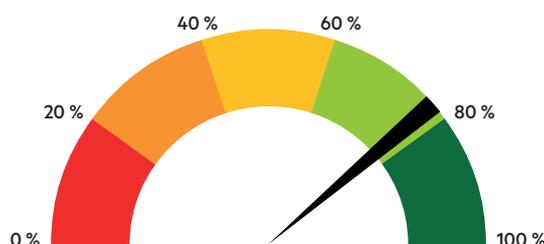
Action 23 : Soutenir l'amélioration des conditions de travail des professionnels en Ehpad.

Action 24 : Améliorer les conditions d'exercice de l'accueillant familial.

Action 25 : Promouvoir la démarche qualité dans les ESMS.

Les actions 20 à 23 ont été regroupées au cours du schéma sous la dénomination : « Mise en œuvre de la feuille de route des Assises des métiers de l'autonomie ».

Les réalisations



Taux de réalisation : 78 %

Fiches action 20 à 23 :

- Démarche des Assises des métiers de l'autonomie : une campagne de communication, des manifestations d'information et de découverte des métiers, près de 200 contrats d'apprentissage financés dans les ESMS, un budget consacré proche de 4 M€, quinze groupes de travail associant les partenaires toujours en cours.
- 21 286 362 € consacrés par le Conseil départemental aux revalorisations salariales des professionnels des ESMS de compétence exclusive départementale (SAAD et ESMS PH et PA) sur la période 2021-2023.

Fiche action 24 :

- Amélioration des conditions salariales des accueillants familiaux : quatre hausses successives sur la période 2019-2023, soit 21 % d'augmentation de la rémunération nette.
- 70 % des accueillants participant à des formations et groupes d'échanges de pratiques (93 % de satisfaction).

Fiche action 25 :

- + 15 % de signalements d'événements indésirables et réclamations usagers entre 2019 et 2023.
- Huit inspections dans les Ehpad, sept visites de suivi et structuration d'un service d'inspection et de contrôle dédié.

AXE 3 : ADAPTER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT AUX BESOINS

Depuis quelques années, le paysage de l'offre de services et d'établissements à destination des personnes en perte d'autonomie se transforme au regard de l'évolution démographique, de l'évolution des profils des personnes (et donc de leurs besoins) ou encore de l'évolution des aspirations du public âgé ou handicapé.

Dès lors, l'organisation des équipements sociaux et médico-sociaux ne peut plus se réduire à une simple juxtaposition de catégories de dispositifs vers lesquelles sont orientées les personnes au regard d'une prescription. Il s'agit désormais de proposer une organisation basée sur une demande de plus en plus personnalisée (besoin identifié/choix de vie) et s'inscrivant dans une logique de parcours des personnes.

Cette logique suppose donc une plus grande souplesse, une plus grande diversité et une évolutivité des dispositifs permettant de s'adapter dans le temps pour garantir la continuité des accompagnements et les transitions nécessaires en fonction de l'avancée en âge, l'évolution des besoins et des souhaits des personnes.

Cette réalité amène à repenser le positionnement et les missions des différents dispositifs et à favoriser chaque fois que cela est possible, les solutions qui permettent à chacun de vivre au milieu de tous le plus longtemps possible.

Dans ce cadre, la poursuite de la structuration territoriale de l'offre de services d'aide et d'accompagnement à domicile, s'avère nécessaire pour le Conseil départemental au titre de la compétence élargie qui lui a été confiée par la Loi d'Adaptation de la société au vieillissement (ASV).

En complément de l'aide à domicile, les solutions d'accueil familial s'inscrivent comme une alternative reconnue par les personnes âgées et handicapées, qui justifie la promotion et le développement de ce type de dispositif intermédiaire.

En matière d'établissements, le positionnement des Résidences autonomie a vocation à être renforcé comme support de maintien du lien social, de sécurisation du quotidien et de prévention de la perte d'autonomie. Ces structures dont l'ouverture au public handicapé vieillissant a été engagée, participent directement à l'objectif inclusif défendu par les acteurs de l'autonomie.

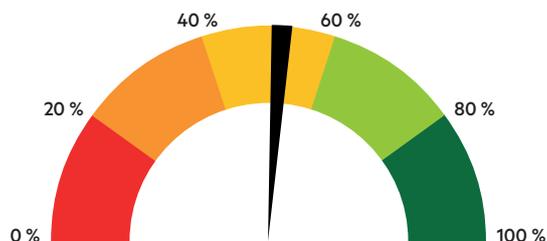
Ces objectifs de diversification et de maintien à domicile n'occulent pas pour autant la réalité du territoire des Pyrénées-Atlantiques, identifié comme l'un des moins bien dotés en matière d'accueil médicalisé pour personnes âgées ou personnes handicapées. La prise en compte de perspectives limitées en matière de développement de ce type d'offre dans le cadre des compétences partagées avec l'ARS, doit être rapprochée de cette réalité d'insuffisance d'équipements. Dès lors, un objectif de création de places se justifie au regard du besoin avéré.

S'agissant de l'offre spécifique pour personnes handicapées, la prise en compte de l'ambition inclusive doit pouvoir se traduire par une priorité donnée au renforcement des services d'accompagnement en milieu ordinaire sur les territoires de proximité.

Au-delà du volume, la programmation de l'évolution et de la gestion de l'offre doit être assise sur un objectif de sécurisation et de continuité des parcours des personnes, qui vise à prévenir et anticiper les risques de ruptures, fluidifier les transitions en cas d'évolution du niveau d'autonomie ou encore, prendre en compte les situations aiguës (en termes d'urgence ou de complexité). A cet effet, différents leviers doivent être mobilisés, reposant sur la coordination des acteurs, la mise à disposition d'outils communs, l'identification des ressources disponibles et la valorisation de certaines pratiques.

ORIENTATIONS	N° FICHE ACTION	FICHES ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Diversifier l'offre pour favoriser les choix de vie des usagers et de leurs aidants	26	Poursuivre la démarche de structuration du secteur de l'aide à domicile	Réalisé
	27	Accompagner le développement des SPASAD	Réalisé
	28	Développer l'accueil familial pour les personnes âgées et handicapées	Partiellement ou différemment réalisé
	29	Développer l'offre de Résidences autonomie	Partiellement ou différemment réalisé
	30	Défendre un objectif de création de places d'hébergement permanent en EHPAD	En cours
	31	Développer l'offre non médicalisée pour personnes en situation de handicap en ESMS	En cours
	32	Défendre un objectif de développement de l'offre médicalisée pour les personnes handicapées en ESMS	En cours
	33	Accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap	Partiellement ou différemment réalisé
Accompagner les ESMS dans la gestion des parcours et des situations complexes	34	Optimiser la mobilisation des places disponibles en ESMS sur le territoire	En cours
	35	Développer des solutions pour les profils spécifiques	En cours
	36	Développer de nouvelles modalités d'accueil d'urgence	Partiellement ou différemment réalisé
	37	S'engager avec l'ARS dans un processus de reconnaissance des unités spécifiques Alzheimer (PASA-UHR-unités sécurisées)	Non réalisé
	38	Accompagner les ESMS du handicap adulte dans la gestion des situations complexes	Partiellement ou différemment réalisé
	39	Garantir la continuité des parcours des enfants adolescents et jeunes adultes handicapés	En cours

Légende :



Taux de réalisation : 52 %

→ Orientation 7 : Diversifier l'offre pour favoriser les choix de vie des usagers et de leurs aidants

Plan d'actions et évolutions

Faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement en volume et en nature en accentuant cependant la priorité à l'accompagnement en milieu ordinaire et à la réponse aux besoins de médicalisation.

Action 26 : Poursuivre la structuration de l'aide à domicile.

Action 27 : Accompagner le développement des Services polyvalents d'accompagnement et de soins à domicile (SPASAD).

Action 28 : Développer l'accueil familial.

Action 29 : Développer l'offre de Résidences autonomie.

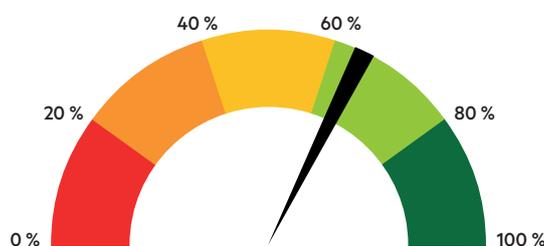
Action 30 : Défendre un objectif de création de places d'hébergement permanent en Ehpad.

Action 31 : Développer l'offre non médicalisée à destination des personnes handicapées en ESMS.

Action 32 : Défendre un objectif de développement de l'offre médicalisée à destination des personnes handicapées.

Action 33 : Accompagner le vieillissement des personnes handicapées.

Les réalisations



Taux de réalisation : 63 %

Fiche action 26 :

- ¼ de l'offre de service d'aide à domicile restructurée (fusion, regroupement, etc.).

Fiche action 28 :

- 45 places d'accueil familial créées entre 2019 et 2023.

Fiche action 29 :

- Réalisation d'un appel à projets pour la création de 60 places de Résidences autonomie dont 25 pour PHV.

Fiche action 32 :

- 40 places de SAMSAH créées entre 2019 et 2023, 20 nouvelles places prévues en 2024.

Fiche action 33 :

- Conventions avec quatre Ehpad pour l'accueil de PHV : + 30 % de places sur la durée du schéma pour atteindre 40 places au total.

→ Orientation 8 : Accompagner les établissements et les services dans la gestion des parcours et des situations complexes

Plan d'actions et évolutions

Proposer des outils pour accompagner les ESMS à développer des logiques de parcours en évitant les ruptures pour les personnes accueillies, y compris lorsque ces parcours s'avèrent complexes.

Action 34 : Optimiser la mobilisation des places disponibles en ESMS sur le territoire.

Action 35 : Développer des solutions pour les profils spécifiques.

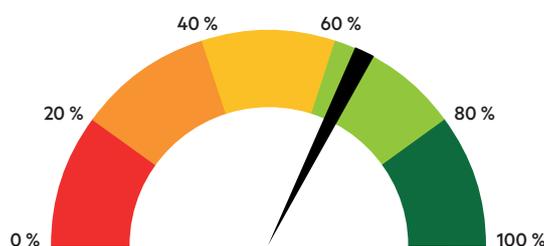
Action 36 : Développer de nouvelles modalités d'accueil d'urgence.

Action 37 : S'engager avec l'ARS dans un processus de reconnaissance des unités spécifiques Alzheimer.

Action 38 : Accompagner les ESMS du handicap adulte dans la gestion des situations complexes.

Action 39 : Garantir la continuité des parcours des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés.

Les réalisations



Taux de réalisation : 39 %

Fiche action 34 :

- Mise en place effective de ViaTrajectoire pour les ESMS PA et PH et déploiement progressif du Répertoire opérationnel des ressources (ROR) améliorant la visibilité de l'offre et de son taux d'occupation.

Fiche action 35 :

- Développement de places pour le handicap psychique et de places dédiées Autisme en SAMSAH. Création à venir de places pour les maladies neurodégénératives hors Alzheimer en Ehpad. 1259 heures de formation aux différents handicaps auprès des professionnels des SAAD.

Fiche action 36 :

- Onze places d'hébergement temporaire d'urgence identifiées et cofinancées dans neuf Ehpad du territoire.

2. - BILAN DE L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE

Tableau récapitulatif des objectifs d'évolution des équipements et des services sous compétence départementale (exclusive ou conjointe avec l'ARS) défendus dans le cadre du schéma et état de leur réalisation.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES	OBJECTIFS FIXÉS	PRÉCISIONS	2019-2023		2024
			ÉVOLUTION CAPACITÉS AUTORISÉES	TAUX DE RÉALISATION	
Ehpad	240	Dont 12 maladies neurodégénératives (hors Alzheimer)	0	0 %	15 MND
Accueil de jour	55	Pour atteindre un taux d'équipement de 3,5/1000	15	27 %	+ 7 et + 15
Hébergement temporaire	45	Pour atteindre un taux d'équipement de 3/1000	5	11 %	
Résidence autonomie	70	50 PA Taux d'équipement cible de 8/1000	30	86 %	
		20 réservées PHV	30		
Accueil familial	50	35 PA	57	114 %	
		15 PH dont 10 PHV + 5 TSA			
SAVS	60	Dont 15 par transformation	15 par transformation	25 %	25
SAMSAH	60	Dont 30 PH Psy + 30 autres (TCCL, IMC et TSA)	40	67 %	20
MAPHA	30	Par transformation	0	0 %	
Foyer de vie	25	Par transformation ou redéploiement	0	0 %	
FAM	50	Dont 12 maladies neurodégénératives (hors Alzheimer) + 38 autres (TCCL, IMC et TSA)	9	18 %	

3. - BILAN DE L'ÉVOLUTION DES FINANCEMENTS

Évolution du Budget autonomie (hors investissement) sur la durée du schéma :

BP autonomie 2018 (avant schéma)	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL	2024
175 105 290 €	185 199 303 €	187 216 663 €	193 856 953 €	207 986 700 €	225 006 500 €		233 965 485 €
Hausse en €	10 094 013 €	2 017 360 €	6 640 290 €	14 129 747 €	17 019 800 €	49 901 210 €	8 958 985 €
Hausse en %	5,76 %	1,09 %	3,55 %	7,29 %	8,18 %	28,50 %	3,83 %

Mesures nouvelles prévues et réalisations sur la durée du schéma :

SCHÉMA AUTONOMIE 2019-2023	PRÉVUES Mesures nouvelles	RÉALISÉES sur la période	2019	2020	2021	2022	2023
AXE 1 Prévention et lien social	301 500 €	1 126 296 €	124 305 €	169 895 €	153 717 €	273 133 €	405 247 €
AXE 2 Faciliter le parcours des usagers, le quotidien des aidants et le travail des professionnels	1 677 250 €	14 081 980 €	80 700 €	134 937 €	1 906 549 €	8 777 713 €	3 182 081 €
AXE 3 Adapter l'offre d'accompagnement aux besoins des publics et territoires	5 506 236 €	1 490 583 €	21 420 €	435 450 €	105 420 €	209 134 €	719 159 €
TOTAL	7 484 986 €	16 698 859 €	226 425 €	740 282 €	2 165 686 €	9 259 980 €	4 306 487 €

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Hôtel du Département - 64 avenue Jean Biray
64058 PAU cedex 9
05 59 11 46 64

Site de la Nive - 4 allée des platanes - BP 431
64104 BAYONNE cedex
05 59 46 50 50

Maison départementale des personnes handicapées des Pyrénées-Atlantiques

Pau : Rue Pierre Bonnard - Cité administrative
64000 PAU
05 59 27 50 50

Antenne à Bayonne : SDSEI - 25 avenue de Mounédé
64100 BAYONNE
05 59 27 50 50

www.le64.fr




AUTONOMIE
www.autonomie64.fr

